

FORMATION DES MEMBRES DU CSE – FORMATION ECONOMIQUE

DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT

Dans les entreprises d'au moins cinquante salariés, les membres titulaires du comité social et économique élus pour la première fois bénéficient d'un stage de formation économique (Article L. 2315-63 du code du travail).

La formation mentionnée à l'article L. 2315-63 est organisée sur une durée maximale de cinq jours.

Cette formation est imputée sur la durée du congé de formation économique, sociale et syndicale prévu aux articles L. 2145-5 et suivants du code du travail.

Le financement de la formation est pris en charge par le comité social et économique.

Ces formations sont renouvelées lorsque les représentants ont exercé leur mandat pendant quatre ans, consécutifs ou non.

Articles L. 2315-17 du code du travail - Les formations des membres du CSE sont dispensées :

- soit par des organismes figurant sur une liste arrêtée par le ministre chargé du travail selon la procédure prévue à l'article R. 2145-3 du code du travail (agrément national) ;
- **soit par des organismes agréés par le préfet de région selon la procédure prévue à l'article R. 2315-8 du code du travail.**

MODALITES D'AGREMENT

o Demande d'agrément

Les organismes qui demandent à figurer sur la liste arrêtée par le préfet doivent adresser leur dossier de demande à la DIECCTE de Mayotte pour un examen de la demande d'agrément en :

- 2 exemplaires au format papier à l'adresse suivante
DIECCTE de Mayotte
Pôle politique du travail
3 bis rue Mahabou
BP 174
97600 Mamoudzou
- Une version dématérialisée à 976.direction@dieccte.gouv.fr à l'attention du Pôle politique du travail.

Le dossier de demande doit être structuré et reprendre les éléments d'information figurant en annexe 1.

Le préfet se prononce après avis du comité régional de l'emploi, de la formation de l'orientation professionnelles (CREFOP).

Les organismes de formation remettent chaque année avant le 30 mars à la DIRECCTE un compte rendu de leurs activités au cours de l'année écoulée. Ce compte rendu indique le nombre des stages organisés ainsi que leurs programmes.

ANNEXE 1- CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE D'AGREMENT

○ Présentation générale de l'organisme

Raison sociale:.....
Sigle :
Statut juridique :
Appartenance à un groupe : oui non
Adresse de son siège social :.....
Code postal :.....Commune :.....
Téléphone :.....Télécopie :.....
Courriel :
Adresse site internet :
Numéro SIRET :
Code NAF :
Nombre de salariés (en équivalent temps plein) :

Numéro de déclaration d'activité (organisme de formation) :

Adresse de correspondance, si différente :
Code postal :.....Commune :
.....
.....

Identification du représentant légal de l'entreprise

Nom :Prénom :
.
Fonction :
Téléphone :Courriel :

Situation juridique in bonis en redressement judiciaire

○ Contenu et qualité des formations

Contenu détaillé des stages présenté par séquence d'une demi-journée

Un exemplaire du document que vous remettez au stagiaire. Vous définirez clairement les objectifs du stage dans son ensemble, puis pour chaque module. Vous expliquerez quelle démarche vous suivez, afin de vous adapter aux besoins de vos stagiaires. Vous indiquerez les moyens que vous utilisez pour faire connaître vos formations.



Description des moyens d'activité mis en œuvre (locaux, matériels, formateurs)

Moyens matériels

Localisation des formations

Moyens humains

Effectif et qualification du personnel :

Compétences et expériences professionnelles des intervenants internes ou externes (joindre un CV détaillé)

Méthode et outils pédagogiques utilisés - Modalités pratiques d'évaluation des stages et des acquis

Modalités d'organisation des formations

Caractère intra ou interentreprises de ces stages (préciser les critères présidant au regroupement des stagiaires) :

Effectif des stagiaires par session :

Minimum :

Maximum :

Répartition dans le temps des journées de formation :

5 jours consécutifs

3 j + 2 j

Autres (préciser) :

Type de formation

Initiale :

Renouvellement :

Quelles sont les modalités d'adaptation de la formation à la demande des élus ?

Coût journée/stagiaire :

Expérience de votre organisme en matière de formation (domaines d'activité ou d'intervention, exemples concrets)



Pièces à joindre à la demande d'agrément

Extrait Kbis
Curriculum vitae des dirigeants de l'entreprise ;
Justificatif de la déclaration en tant qu'organisme de formation ;
CV des formateurs dispensant la formation